

FONDATION MAISON DU BRESIL

Association déclarée reconnue d'utilité publique

*Adresse : 7L, boulevard Jourdan
75014 PARIS*

SIRET : 784 563 108 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2014

*Ce rapport contient 14 pages
(avec les comptes annuels en recto-verso)*



Michel BESSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

5, RUE DU CLOS JOTTRU 78790 ARNOUVILLE LES MANTES
TEL : 01.34.97.05.93 FAX : 01.34.97.05.90

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FONDATION MAISON DU BRESIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- la justification de mes appréciations ;*
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice de votre Fondation. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement d'Intérêt Public à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Etat des créances » en page 12 de l'Annexe dans la partie « Notes sur le bilan » indique que des subventions à recevoir enregistrées en 2010 pour un montant de 181 000 Euros n'ont toujours pas été perçues au 31 décembre 2014.*



L'annulation de ces subventions - si elles ne devaient finalement pas être perçues - impacterait négativement le résultat de 109 741 Euros sur la base des comptes au 31 décembre 2014 en tenant compte de la quote-part de subvention d'investissements. Selon le principe de prudence une provision pour dépréciation de créances a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2014 pour un montant de 109 741 Euros.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Arnouville-Les-Mantes, le 25 mars 2015.

Michel BESSON



Commissaire aux Comptes

ANNEXES



DOCUMENTS DE SYNTHESE

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

FONDATION MAISON DU BRESIL

7 Boulevard Jourdan

75014 PARIS

APE : 5590Z Siret : 78456310800017

créatis

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France

2 Bis Rue des Coquelicots
91160 LONGJUMEAU

Tél. 01.60.11.57.19

Fax. 01.60.11.58.02

Courriel. creatisgomez@creatisgroupe.com mWeb. www.creatisgroupe.com

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 20/01/2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDATION MAISON DU BRESIL relatifs à l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euros
Total bilan	17 972 360,26
Total des ressources	874 408,35
Résultat net comptable (Excédent)	54 320,39


Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Longjumeau

Le 06/03/2015

JULIETTE MARTIN
Expert-Comptable



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	2 873		2 873	2 873
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 571 217	33 246	17 537 971	17 926 261
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 574 090	33 246	17 540 844	17 929 134
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	191 883	109 741	82 141	82 836
Valeurs mobilières de placement	18 348		18 348	17 927
Disponibilités (autres que caisse)	326 424		326 424	244 502
Caisse	967		967	1 793
TOTAL ACTIF CIRCULANT	537 621	109 741	427 880	347 058
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 636		3 636	4 127
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	3 636		3 636	4 127
TOTAL GENERAL	18 115 348	142 987	17 972 360	18 280 320

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	54 320	-51 271
Report à nouveau	-76 682	-25 412
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-22 362	-76 682
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	71 259	74 718
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)	17 427 288	17 811 288
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	17 476 184	17 809 324
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	265 230	265 230
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	59 035	61 194
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	71 242	58 440
Autres	77 942	63 806
TOTAL DETTES	208 220	183 440
Produits constatés d'avance	22 726	22 326
TOTAL GENERAL	17 972 360	18 280 320

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	
Dont à moins d'un an	230 946
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	874 408	857 326	17 082	1,99
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge	13 052	2 255	10 797	478,73
Cotisations				
Autres produits	4	2	2	134,07
Produits d'exploitation	887 464	859 583	27 881	3,24
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	481 860	497 239	-15 379	-3,09
Impôts et taxes	2 416	21 131	-18 715	-88,56
Salaires et Traitements	195 645	210 855	-15 209	-7,21
Charges sociales	95 157	94 506	651	0,69
Amortissements et provisions	14 250	124 230	-109 980	-88,53
Autres charges	8 482	55	8 427	NS
Charges d'exploitation	797 811	948 016	-150 205	-15,84
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 653	-88 432	178 086	-201,38
Opérations faites en commun				
Produits financiers	2 085	33 742	-31 657	-93,82
Charges financières				
Résultat financier	2 085	33 742	-31 657	-93,82
RESULTAT COURANT	91 739	-54 690	146 429	-267,74
Produits exceptionnels	3 460	3 606	-146	-4,04
Charges exceptionnelles	40 878	186	40 692	NS
Résultat exceptionnel	-37 418	3 420	-40 838	NS
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	54 320	-51 271	105 591	-205,95

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION MAISON DU BRESIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 17 972 360 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 54 320 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/03/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans à 25 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 873			2 873
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	2 873			2 873
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 996	4 552		10 548
- Installations générales, agencements aménagements divers	91 821			91 821
- Matériel de transport	3 801			3 801
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 812	1 949		37 760
- Emballages récupérables et divers	17 811 288			17 427 288
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 948 717	6 500		17 571 217
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	17 951 590	6 500		17 574 090

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 500		6 500
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 500		6 500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

La ligne "Emballages récupérables et divers" d'un montant de 17 427 288 euros correspond au droit d'usage de l'immeuble "Maison du Brésil" sis au 71 boulevard Jourdan et des éléments d'exploitation qu'il contient. Ce droit d'usage est amorti sur une durée de 50 ans soit à hauteur de 384 000 euros par an.

Un inventaire des biens mobiliers de la maison a été réalisé en 2013.

La valeur retenue par l'assureur la MAIF s'élève à 1 638 k€. Ces biens ne sont pas valorisés dans les comptes à l'actif.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 614	1 870		3 484
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 342	3 673		16 014
- Matériel de transport	1 040	380		1 420
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 460	4 868		12 328
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	22 455	10 790		33 246
ACTIF IMMOBILISE	22 455	10 790		33 246

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 195 519 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	191 883	191 883	
Charges constatées d'avance	3 636	3 636	
Total	195 519	195 519	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La Fondation attend toujours de recevoir de la part de la CAPES une subvention d'un montant de 181 000 euros couvrant la période de 2010.

Cette subvention se décompose en une subvention de fonctionnement pour 87 500 euros et en une subvention d'investissement de 93 500 euros.

Compte tenu des relations avec la CAPES et du risque de non recouvrement de cette somme, une provision a été comptabilisée pour 109 741 euros correspondant à la quote part de produit comptabilisé dans les comptes à ce jour concernant ces subventions.

Produits à recevoir

	Montant
PERSONNEL - PRODUITS À RECEVOIR	592
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	290
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 559
DIVERS PROD. A RECEVOIR	6 442
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	450
Total	11 333

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	114 762	3 460	8 480	109 741
Total	114 762	3 460	8 480	109 741
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		3 460	8 480	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 109 741 Euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	265 230				265 230
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	265 230				265 230
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Comme le prévoit la convention n°2002 du 11 octobre 2002, la CAPES devrait verser une dernière subvention en 2008 pour couvrir les charges financières dues à la CIUP. Cette dernière conteste la réalité de la dette compte tenu de l'interprétation juridique qui en est faite. Ainsi, le solde qui était initialement comptabilisé en "autres dettes" est inscrit en provision pour litige depuis le 31/12/2008.

La provision s'élève à 265 230 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 230 946 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	59 035	59 035		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 242	71 242		
Dettes fiscales et sociales	77 942	77 942		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	22 726	22 726		
Total	230 946	230 946		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	37 364
DETTES PROV./CONGES PAYES	8 745
PRIME 13 EME MOIS	1 116
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	4 373
PROV CHG SLES/13EME MOIS	558
CHARGES SOCIALES	25 434
AUTR.CHARGES FISC.A PAYER	1 284
Total	78 874

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	3 636		
Total	3 636		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
VERST REMBT ARRHEs	11 864		
Total	11 864		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		3 460
Jugement du conseil des prud'hommes	40 878	
TOTAL	40 878	3 460

Les charges exceptionnelles pour 40 878€ correspondent à des indemnités et charges sociales versées dans le cadre d'un jugement du Conseil des prud'hommes de Paris.

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 317 heures dont 317 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	6 813
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	6 813

Le taux d'actualisation pris en compte pour le calcul de l'engagement retraite est de 1.4%.

FONDATION MAISON DU BRESIL

Association déclarée reconnue d'utilité publique

*Adresse : 7L, boulevard Jourdan
75014 PARIS*

SIRET : 784 563 108 00017

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Conseil d'Administration
Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014*



Michel BESSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

5, RUE DU CLOS JOTTRU 78790 ARNOUVILLE LES MANTES
TEL : 01.34.97.05.93 FAX : 01.34.97.05.90

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES**

**Réunion de l'organe délibérant
relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux membres du Conseil d'Administration,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association-Fondation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

• **Convention avec la Chancellerie des Universités de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris, datée du 09 février 2010**

Nature et objet : Dotation comprenant le droit d'usage de l'immeuble « Maison du Brésil » sis au 7L boulevard Jourdan à Paris (75014) ainsi que l'ensemble des éléments d'exploitation qu'il contient.

Modalités : La convention est conclue pour une durée de 50 ans et prend effet à la date de la publication au Journal Officiel du décret du Conseil d'Etat accordant la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation soit le 20 mai 2010. La Fondation assure l'exploitation, l'entretien et l'animation de la Maison pendant toute la durée de la convention.

Ce droit d'usage est assimilé à un commodat. A ce titre il a été comptabilisé au débit du compte « 228 – Immobilisations grevées de droits » en contrepartie du crédit du compte « 229 – Droits des propriétaires » pour un montant brut initial de 19 200 000 €, soit la valeur vénale estimée pour cet ensemble immobilier.

Au titre de l'exercice écoulé, l'amortissement s'est élevé à 384 000 €, portant ainsi la valeur nette à 17 427 288 €, sans impact sur le résultat conformément aux principes comptables concernant le commodat.

Arnouville-Les-Mantes, le 25 mars 2015.

Michel BESSON



Commissaire aux Comptes

